

ASPECTS ECONOMIQUES GENERAUX DE L'AGRICULTURE EN WALLONIE

par Ph. BURNY*

Assistant à l'Unité d'Economie rurale de la Faculté des Sciences agronomiques de l'Etat

INTRODUCTION

L'agriculture a subi une mutation profonde au cours de ces dernières décennies, et plus particulièrement après la seconde guerre mondiale.

Un développement économique très rapide et des progrès scientifiques considérables ont eu un impact très concret sur les performances agricoles.

La production agricole a augmenté à un rythme inconnu jusqu'alors, dépassant la demande dans de nombreux secteurs.

Cette hausse de production a pu être réalisée grâce à une consommation accrue d'intrants tels que fumures minérales, produits phytosanitaires, aliments concentrés pour le bétail, matériel de plus en plus puissant, performant et spécifique. La génétique a également sélectionné des races et des variétés de plus en plus productives.

L'ensemble de ces phénomènes a profondément transformé le métier d'agriculteur.

Les lignes qui suivent tentent de dégager les traits qui caractérisent l'agriculture wallonne et de soulever au passage les problèmes parfois aigus qui peuvent se poser aujourd'hui.

1. POPULATION AGRICOLE

Autrefois principal fournisseur d'emplois, l'agriculteur a été, en quelque sorte, victime de son succès. En effet, de formidables gains de productivité, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre, couplés avec des débouchés d'abord en hausse mais ensuite stagnants, voire même déclinants dans certains cas, ont eu comme conséquence une réduction drastique du nombre de personnes vivant directement, en tout ou en partie, des produits de la terre. Ceci s'est d'ailleurs avéré d'autant plus facile que l'ensemble de l'économie entrainait dans une ère d'expansion généralisée (les « trente glorieuses » d'après l'expression de Fourastie). Si de nombreux agriculteurs et enfants de paysans quittèrent la terre, ce fut pour trouver, dans les secteurs secondaire et tertiaire, des emplois plus rémunérateurs et aussi, souvent, jugés plus valorisants.

Élément fondamental, « noyau dur » de notre société occidentale, la famille paysanne considérée de tout temps comme un modèle de santé morale et physique, a vu sa représentation numérique se réduire comme peau de chagrin au fil des ans. La Wallonie, qui fut une des premières régions d'Europe à voir naître la civilisation industrielle, a été amplement marquée par cette évolution, qui perdure encore de nos jours. Quelques chiffres ? Le nombre de personnes employées dans l'agriculture s'élevait, en 1980, à 60.354¹. Au 15 mai 1986,

* L'auteur tient à exprimer sa gratitude envers Mme le Professeur J. Hérinckx.

1. D'après le recensement agricole et horticole au 15 mai, Institut National de Statistique.

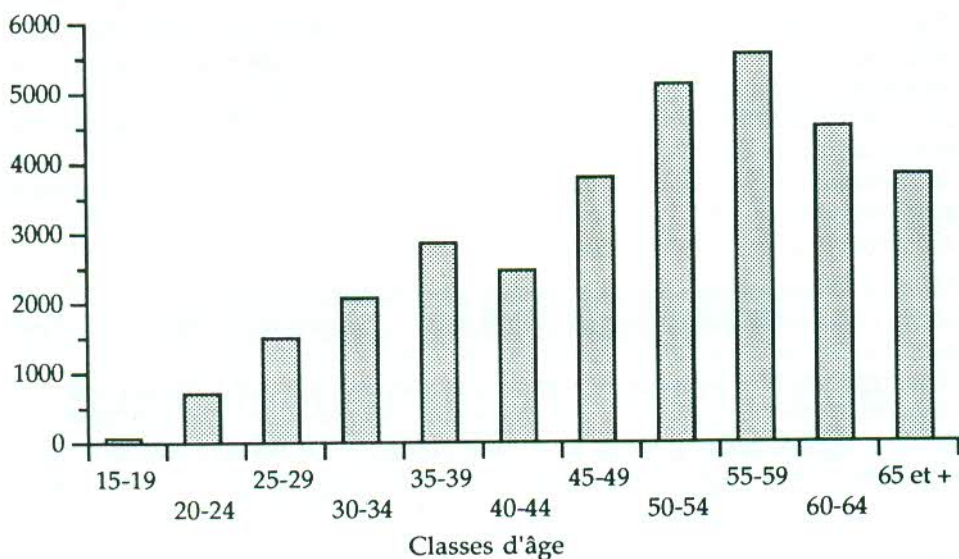
elles n'étaient plus que 52.672. Le nombre d'exploitants atteignait 32.339. On relevait encore 17.470 aidants (conjoint(e)s, membres de la famille) et seulement 2.863 salariés. On voit que c'est à juste titre que l'agriculture de nos régions est qualifiée de familiale !

Naguère encore centre de notre communauté ou, en tout cas, de ses zones rurales, la famille paysanne ne constitue plus aujourd'hui qu'un des éléments de l'éventail social de nos villages. Elle s'est modifiée, dans ses structures mêmes, au cours du temps. Elle est devenue plus étroite, un seul couple vivant généralement sur l'exploitation. Le nombre d'enfants a diminué, mais moins que dans les autres classes de la population. Ces enfants ne vivent plus aussi longtemps à la ferme avec leurs parents. La plupart trouvent un emploi en dehors du secteur agricole. Suite à l'augmentation de la productivité du travail, à la mécanisation des tâches, à l'élévation du niveau de vie, les effectifs d'ouvriers agricoles se sont réduits. Tout cela s'est déroulé à tel point qu'à l'heure actuelle, le nombre de personnes exerçant une profession agricole ne représente qu'un peu plus de 3 % de l'ensemble de la population active occupée dans les diverses branches de l'économie wallonne. C'est un des niveaux les plus faibles du monde.

Ce véritable exode agricole n'a pas été sans conséquences sur la structure d'âge des chefs d'exploitations.

FIGURE 1 : REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION PROFESSIONNELS SELON LES CLASSES D'ÂGE

Nbre d'agriculteurs



Source : INS - Recensement agricole et horticole au 1^{er} décembre 1985.

La figure 1 indique que plus de 58 % des chefs d'exploitation ont dépassé la cinquantaine, alors qu'un quart d'entre eux ont plus de 60 ans (au 1.12.1985). D'ici l'an 2000, une bonne part des agriculteurs actuellement en activité auront donc quitté la vie professionnelle. Est-ce à dire que le nombre d'exploitations va encore connaître une baisse importante ? Ou bien, au contraire, va-t-on assurer la relève ? Y a-t-il des candidats à la reprise ? Chaque année, le recensement agricole et horticole au 15 mai pose, aux agriculteurs de 50 ans et plus, la question de savoir s'ils ont un successeur présumé ou non. En 1986, les réponses se ventilaient comme suit :

OUI	4.424 soit 23 %
NON	9.735 soit 51 %
NE SACHANT PAS	4.951 soit 26 %

Plus de la moitié des chefs d'exploitation professionnels de plus de 50 ans affirment donc ne pas avoir de successeur, un quart ont assuré la relève et un quart sont encore dans l'expectative. Il n'est pas sans intérêt de constater que ceux qui fournissent une réponse affirmative cultivent, en moyenne, près de 37 ha, ceux qui sont dans l'incertitude, 20 ha et ceux dont la réponse est négative seulement 12 ha.

Il est donc clair que la reprise n'est possible que sous certaines conditions, dont notamment la disposition d'une superficie à cultiver suffisante, pour s'assurer des revenus jugés satisfaisants. Néanmoins, la reprise d'une exploitation d'une certaine taille, avec des bâtiments adaptés et du matériel efficace suppose des ressources financières importantes. Rares sont les jeunes qui sont en mesure d'en disposer.

Bien conscientes de ce double problème : population agricole âgée et difficulté d'assurer la reprise d'exploitations viables par des jeunes trop peu fortunés, les autorités politiques européennes ont pris des mesures dans deux directions : encourager la cessation d'activité pour les agriculteurs âgés d'au moins 55 ans et octroyer des aides financières à la première installation pour les jeunes. Cette politique devrait déboucher sur une amélioration des structures (superficie notamment) et une dynamisation du secteur par un rajeunissement relatif des chefs d'entreprise que seront les « paysans » de demain.

2. L'EXERCICE DU METIER

Pour produire, il faut disposer de facteurs de production (terre, capital, travail). Dans le cas précis de l'agriculture, on constate, au fil du temps, un glissement de plus en plus accéléré au détriment du facteur main-d'œuvre et au profit du facteur capital. Le coût de ce dernier est dans bien des cas devenu si lourd qu'il hypothèque parfois la survie de l'entreprise.

2.1. Le capital foncier

Le mot « agriculture » évoque, en tout premier lieu, la terre. Pour se nourrir, croître et fructifier, les plantes ont besoin des éléments qui se trouvent dans le sol. La possession et l'exploitation du sol sont donc deux aspects très importants qui ont caractérisé divers types de société humaine. Tout au long de l'histoire, la hiérarchie des pouvoirs a été basée sur la possession de la terre. Si cela n'est plus vrai en Occident depuis le développement de la civilisation industrielle, c'est encore le cas dans bien d'autres régions du globe. Sous la poussée démographique et vu la stagnation de la productivité, la superficie cultivée s'est fortement étendue au cours des siècles, donnant lieu à la disparition d'une bonne partie de la forêt. Cependant, ces dernières décennies, l'augmentation des rendements et le développement des infrastructures (routes, aires récréatives, de sport,...) ont entraîné une réduction de la superficie agricole utile (S.A.U.). Ainsi, en Wallonie, plus de 17.000 ha ont été soustraits à l'agriculture entre 1980 et 1986 (on passe de 783.165 à 766.137 ha). Les récents remous soulevés par le passage éventuel du TGV en site propre, l'installation d'un hippodrome ou encore la création de vastes terrains de golf reflètent le malaise régnant dans le milieu agricole à ce sujet.

Il est important de savoir si l'agriculteur est propriétaire ou non de la terre qu'il cultive. En effet, la propriété de cet outil de travail garantit à l'exploitant une certaine sécurité. Il a toute liberté dans son utilisation, plantant les espèces qui lui semblent les plus rémunératrices, appliquant les fumures qui lui paraissent adéquates, réalisant les améliorations foncières jugées nécessaires,...

La non-propriété de la terre implique, au contraire, toute une série de contraintes. Les systèmes en vigueur sont très nombreux. Toutes les variantes sont possibles. Les deux grands types de cession de la jouissance de la terre sont le fermage et le métayage. Dans le premier cas, l'exploitant doit payer la location en numéraire. Dans le second, il doit partager sa production (parts très variables selon les lieux).

En Belgique, pays très densément peuplé et ayant connu un développement économique rapide, la propriété terrienne a été, depuis longtemps, accessible à une importante proportion des citoyens. En conséquence, les superficies des parcelles ont toujours été réduites et même très réduites dans certaines régions. Ce morcellement a été accentué par les lois de succession en vigueur, c'est-à-dire le partage des biens à parts égales entre les héritiers, à tel point que J.B. Say qualifia le Code Napoléon de véritable « machine à hacher le sol ». Une bonne part de ces petites parcelles étaient exploitées par leur propriétaire, qui exerçait bien souvent un autre métier, mais tâchait de vivre le plus possible en autarcie, chacun désirant posséder sa vache (un luxe!), son cochon, ses poules et son lopin de terre pour nourrir sa famille et ses animaux. Cependant, les salaires s'élevèrent régulièrement et les propriétaires de ces petites pièces en abandonnèrent rapidement l'exploitation à des agriculteurs

professionnels qui, eux, avaient « faim de terres ». Les exploitations agricoles s'agrandirent donc grâce à la location de nouvelles parcelles aux petits propriétaires. Ceci explique le fait que le faire-valoir indirect est largement répandu dans nos régions. Ainsi, le 15 mai 1986, la répartition de la S.A.U. wallonne était la suivante :

TABLEAU 1 : MODE DE FAIRE-VALOIR DES TERRES (1986)

Faire-valoir direct (l'exploitant est propriétaire):	30,6 %
Fermage (l'exploitant est locataire):	68,7 %
Métayage et autres:	0,7 %

Source : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai.

La proportion de terres en fermage augmente sans cesse selon la taille de l'exploitation, du moins jusqu'à la classe de S.A.U. 50-80 ha (tableau 2).

TABLEAU 2 : PART DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILE EN FERMAGE, SELON LA SUPERFICIE TOTALE DE L'EXPLOITATION (1986)

S.A.U. totale (ha)	% en fermage
0-1	23,8
1-2	29,5
2-5	37,3
5-10	59,0
10-20	62,2
20-30	68,6
30-50	71,8
50-80	73,1
80-100	72,8
100 et +	69,6

Source : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai.

Si, autrefois, il valait mieux être propriétaire de ses terres, en raison de la précarité du statut de locataire, et donc du danger de perte du facteur de production vital : la terre, le législateur a pris, au cours du temps, des mesures de plus en plus favorables aux exploitants locataires. Aujourd'hui, la faiblesse du montant des fermages (prix maxima imposés par la loi) ainsi qu'une sécurité d'exploitation beaucoup plus grande, liée à la durée des baux à ferme, permettent à l'agriculteur de faire des plans à plus long terme. Dès lors, la location des terres est devenue économiquement parlant plus intéressante que l'achat, lequel reste onéreux et peut amputer gravement les capacités financières de

l'entreprise. Cependant, le désir de propriété de la terre reste encore très vivace chez nos agriculteurs, surtout chez les agriculteurs âgés.

L'évolution récente a donc enregistré une spécialisation professionnelle accrue. Ceci est dû à deux causes principales : le degré de technicité de plus en plus élevé exigé par l'exercice du métier à la nécessité d'investissements, tant humains que matériels, de plus en plus lourds. Parmi les personnes physiques dirigeant une exploitation, une proportion croissante s'avère exercer la profession agricole à titre principal. C'est le cas, aujourd'hui, pour près des trois quarts d'entre elles. Le phénomène de la double activité est pourtant parfois considéré, de nos jours, comme un des remèdes possibles aux problèmes de l'insuffisance des revenus agricoles. En effet, la diversification professionnelle permet de mieux supporter les crises passagères et de dégager les fonds nécessaires à l'investissement. Le double actif présente une résistance accrue vis-à-vis des circonstances difficiles. Il possède cependant des visages très différents. A côté de personnes cultivant quelques ares et exerçant un métier manuel saisonnier et peu rémunéré, d'autres occupent de hautes fonctions sociales et sont grands propriétaires terriens (« gentlemen farmers »).

Par ailleurs, la possibilité de se procurer un revenu complémentaire est relativement restreinte lorsque l'on considère le taux de chômage très élevé qui sévit dans bien des régions, et tout particulièrement parmi les personnes les moins qualifiées.

De ce point de vue, le tourisme à la ferme, par exemple, peut améliorer le niveau de vie tout en autorisant l'agriculteur à se donner pleinement à l'exercice de ses tâches.

La double activité ne peut donc constituer qu'une des solutions possibles au problème que pose à l'agriculteur la faiblesse de son revenu, l'exercice de cette activité extérieure à l'agriculture n'étant possible que dans les régions où le niveau de l'activité économique est satisfaisant.

S.A.U. MOYENNE ET REPARTITION DES TERRES

Si la S.A.U. totale a quelque peu régressé, le nombre d'exploitations a diminué bien plus rapidement. En conséquence, la superficie moyenne a fortement augmenté. L'évolution de la S.A.U. moyenne, en Wallonie, est indiquée dans le tableau 3 ci-dessous (1981-1986). Le même renseignement concernant uniquement les exploitations agricoles professionnelles figure au tableau 4.

Un exploitant est considéré comme professionnel lorsqu'il consacre plus de la moitié de son temps à l'agriculture. En cas de doute, ce sont les revenus tirés de ses activités qui sont pris en considération.

TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA S.A.U. MOYENNE PAR EXPLOITATION (1981-1986)

Année	S.A.U./expl. (ha)	Année	S.A.U./expl. (ha)
1981	21,27	1984	22,77
1982	21,93	1985	23,18
1983	22,43	1986	23,69

Source : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai.

TABLEAU 4 : EVOLUTION DE LA S.A.U. MOYENNE PAR EXPLOITATION AGRICOLE PROFESSIONNELLE (1981-1986)

Année	S.A.U./expl. (ha)	Année	S.A.U./expl. (ha)
1981	28,46	1984	30,23
1982	29,27	1985	30,81
1983	29,62	1986	31,59

Source : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai.

La superficie moyenne détenue par l'exploitation agricole professionnelle wallonne est appréciable : plus de 31 ha en 1986. Deux fois plus importante qu'en Flandre (14 ha), elle est en hausse constante. Elle varie, cependant, d'une région agricole à l'autre. Cette superficie relativement grande va de pair avec des productions présentant une valeur ajoutée unitaire faible par rapport à ce que l'on rencontre en Flandre. La Wallonie, en effet, est plutôt tournée vers les grandes cultures (betterave sucrière, froment, escourgeon) et les spéculations bovines liées au sol (lait, viande, bétail maigre engraisé au Nord). La Flandre, par contre, pratique beaucoup plus les spéculations à haute valeur ajoutée et très intensives (horticulture, élevage hors sol). S'il est certain que les exploitations céréalières des régions fertiles peuvent encore s'agrandir, d'autres orientations peuvent s'avérer rentables sur une superficie plus réduite.

On peut s'interroger sur la signification de cette moyenne de 30 ha. La majorité des exploitations professionnelles wallonnes ont-elles une S.A.U. proche de 30 ha ou bien, au contraire, rencontre-t-on quelques très grands domaines à côté de nombreuses exploitations très exiguës ?

Le tableau 5 éclaire le sujet.



TABEAU 5 : REPARTITION DE LA S.A.U. DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES SELON LES CLASSES DE GRANDEUR (1986)

<i>Classes de S.A.U. (ha)</i>	<i>% du total des exploitations</i>	<i>% du total de la S.A.U.</i>
0	0,3	0,0
0-1	1,2	0,0
1-2	2,3	0,1
2-5	6,5	0,5
5-10	15,7	2,7
10-20	38,5	13,6
20-30	59,2	29,9
30-50	83,5	59,4
50-80	94,8	81,5
80-100	97,3	88,4
100 et +	100,0	100,0

Source : INS - Recensement agricole et horticole au 15 mai.

En ce qui concerne les exploitations professionnelles, 5 % des plus grandes détiennent près de 20 % de la SAU, tandis que 60 % des plus petites ne cultivent que 30 % de la superficie totale. Il est donc possible de conclure que la dispersion autour de la moyenne est relativement forte. Néanmoins, il faut se garder des déductions trop hâtives. Si, toutes choses étant égales, une superficie étendue est préférable à une superficie restreinte, il n'en est pas moins vrai qu'il vaut parfois mieux élever et engraisser des porcs hors sol que de cultiver de vastes champs de productions peu rémunératrices.

Il s'agit ici d'un problème de choix. Si certaines conditions sont imposées par l'environnement, il reste néanmoins toujours une marge de manœuvre où s'expriment toutes les qualités de gestionnaire de l'exploitant qui doit opérer des choix pour combiner au mieux les facteurs de production à sa disposition.

MORCELLEMENT

Une superficie égale peut encore cacher des structures foncières très différentes. Le nombre de pièces de terre (morcellement), leur éloignement des bâtiments centraux de l'exploitation, leur accessibilité (terre à front de route, enclavée,...) constituent des éléments qui possèdent une influence nette sur la viabilité de l'entreprise agricole. Un nombre de terres élevé suppose des déplacements répétés coûteux en temps et en énergie. Par ailleurs, les pertes aux bordures peuvent, si on les additionne, s'avérer non négligeables (gaspillages hors de l'épandage des engrais, des herbicides, des insecticides,...). Les passages du tracteur, de la moissonneuse-batteuse ou de l'arracheuse de betteraves sont aussi rendus plus onéreux par les virages plus fréquents. L'emploi de certaines machines est, parfois, impossible.

Le morcellement est fortement variable selon divers facteurs, dont la conformation du paysage et l'histoire humaine. Dans certaines régions, il atteint un

degré impressionnant. Pour y remédier, il faut procéder au remembrement. Les pouvoirs publics ont créé la Société Nationale Terrienne dont une des tâches primordiales est l'amélioration des structures foncières des exploitations agricoles. Cette tâche est lourde et délicate, car divers intérêts sont en jeu et un hectare de terre d'une telle qualité ne vaut pas un hectare d'une autre qualité. Néanmoins, les résultats sont indéniablement positifs et bien des travaux sont en cours ou en projet.

2.2. Le matériel

La croissance rapide de la production agricole s'explique, essentiellement, par les progrès techniques. D'abord extrêmement lente et bien souvent géographiquement limitée, l'incorporation des améliorations techniques a ensuite connu un développement rapide et s'est largement répandue.

Jusqu'il y a peu, le travail de la terre était encore fort pénible. Les hommes devaient affronter tant la chaleur torride que la pluie battante, transporter manuellement des masses considérables, se baisser tant et tant de fois vers le sol pour semer, biner, ramasser... Aujourd'hui, la plupart des opérations se font mécaniquement. En 1986, le nombre de tracteurs qui sillonnaient les campagnes wallonnes s'élevait à 46.500 (dont 7.436 à 4 roues motrices), soit 1 tracteur pour 16 ha. Nombreuses sont les exploitations qui en détiennent plusieurs. En outre, les agriculteurs attribuent au tracteur l'aspect de prestige qu'ils accordaient — et accordent encore — au cheval. Ils ont donc tendance à acheter trop et trop puissant, en un mot à se « sur-équiper ». L'absence d'évaluation correcte des besoins de l'exploitation, en équipement, se retrouve pour d'autres matériels telle la moissonneuse-batteuse. Les effectifs en Wallonie atteignaient le nombre de 4.700, en 1986. C'est dix fois moins que pour les tracteurs mais représente également une forte densité, car cette machine assure des travaux spécifiques et ne fonctionne que quelques jours par an.

Dans le secteur laitier, les installations de traite mécanique (plus de 17.000) et de tanks pour le stockage du lait avant la collecte par la laiterie (plus de 11.000) sont largement répandues.

Charrues, épandeurs de fumier, ramasseuses-presses, herses, pluvérificateurs, semoirs, bineuses,... font partie du matériel couramment utilisé. D'une manière générale, le matériel agricole a évolué dans le sens d'une plus grande sophistication et d'une dimension plus élevée (largeur de coupe des moissonneuses-batteuses plus importante, charrues avec plusieurs socs, rampes d'épandage plus longues,...). Ceci a rendu le travail moins pénible et plus rapide mais gonfle parfois exagérément la part prise par les capitaux fixes dans la structure des coûts de production, du moins lorsque la prise de décision ne repose pas sur un calcul économique réfléchi mais, au contraire, sur des motifs irrationnels.

2.3. L'endettement des agriculteurs

L'exploitation agricole wallonne de cette fin de vingtième siècle possède une superficie relativement étendue, dispose d'un matériel imposant, efficace mais coûteux et est fortement spécialisée.

On peut, en conséquence, avoir l'impression que les agriculteurs d'aujourd'hui sont des « bien nantis ». Il faut cependant nuancer cette impression. Si l'exploitant de la ferme proche circule fièrement aux commandes de son tracteur flamboyant neuf qui présente tous les derniers avantages de la technique moderne, ces « signes extérieurs de richesse » sont bien souvent achetés à crédit.

Il faut savoir que les agriculteurs sont aidés par les pouvoirs publics sous la forme d'une bonification du taux d'intérêt auquel ils contractent leurs emprunts. Cette mesure les encourage à investir et à moderniser l'exploitation, à augmenter la productivité du travail. Dans un contexte économique favorable, où les débouchés sont larges, les prix à la production soutenus et les prix des intrants raisonnables, cette politique est certainement profitable à la fois aux producteurs et aux consommateurs. Pour les emprunteurs, un taux d'inflation élevé rendait d'ailleurs plus léger le remboursement des dettes. L'emprunt, lorsqu'il est calculé, est une bonne chose tant que l'environnement économique garde les mêmes caractéristiques. Malheureusement, la conjoncture des premières décennies d'après-guerre n'a pu perdurer. En Belgique, pourtant, l'endettement paraît encore supportable, comparativement à ce qui existe dans d'autres pays. Le rapport dettes/fonds propres est d'environ 25 % alors qu'il atteint ± 30 % en Allemagne fédérale, ± 35 % en France, ± 50 % aux Pays-Bas, 60 à 70 % au Danemark. Le rapport intérêts payés/valeur ajoutée nette d'exploitation n'est pas non plus trop élevé (± 7 %) et marque une tendance à la baisse. En France et au Royaume-Uni, ce rapport atteint environ 12 % contre ± 15 % en Allemagne fédérale, ± 18 % aux Pays-Bas et pas moins de 40 % au Danemark.

L'offre, en de nombreux secteurs, est devenue pléthorique et les prix se sont parfois tassés. Néanmoins, il faut toujours rembourser les emprunts... Ceci a poussé certains agriculteurs à la faillite (notamment aux Etats-Unis, où même des banques ont dû fermer leurs portes). Se trouvant devant l'obligation, sous peine de ne pas être compétitifs, de disposer de facteurs de production en grandes quantités, mais aussi de valeur monétaire élevée, la plupart des candidats à la reprise d'une exploitation agricole sont contraints de recourir à l'emprunt. En cours de carrière, ce recours leur est aussi, bien souvent, imposé par les événements (rentabilité insuffisante d'une spéculation obligeant à la reconversion, nouvelles techniques de production, accidents, maladies du bétail, changement du goût des consommateurs,...).

Le problème de l'endettement est délicat car il oblige les agriculteurs à s'astreindre à une gestion rigoureuse. Des rentrées monétaires importantes étant indispensables, de fortes productions sont rendues absolument nécessai-

res. La productivité est donc encouragée. Cependant, des conflits d'intérêt peuvent survenir entre le niveau microéconomique (l'exploitant) et le niveau macroéconomique. En effet, l'amortissement du matériel et le remboursement des emprunts durent plusieurs années. L'agriculteur est, en conséquence, contraint de produire des biens déterminés pendant une période relativement longue, et ceci quelle que soit la situation sur le marché. C'est ainsi que l'on peut assister à une augmentation de la production alors même que les possibilités de débouchés se rétrécissent. La forte capitalisation entraîne donc une certaine rigidité des productions.

2.4. Valeur de la production agricole

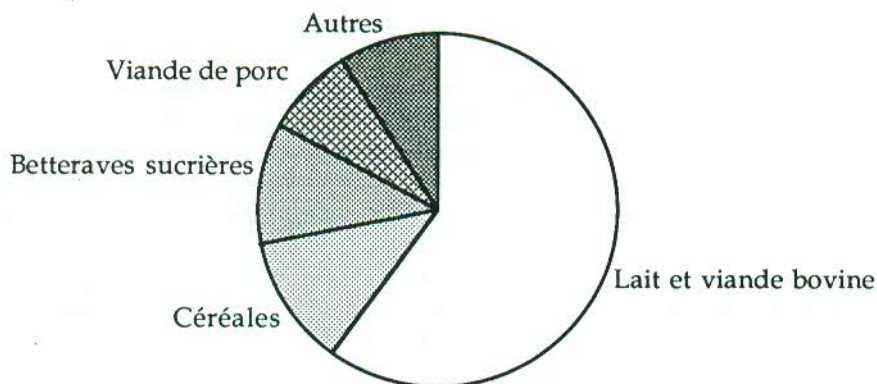
En 1984, la valeur de la production finale agricole atteignait en Wallonie un peu plus de 67 milliards de francs, soit environ 30 % de la valeur de la production belge.

Près des deux tiers de cette somme proviennent du secteur animal, contre un peu plus d'un tiers pour le secteur végétal.

Dans le secteur animal, plus de la moitié provient des bovins et plus du tiers de la production laitière.

Dans le domaine végétal, betterave sucrière et céréales ont une position prépondérante.

FIGURE 2 : IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES PRODUCTIONS WALLONNES



Source : Bublot et Bertrand.

3. LE NIVEAU DE VIE

3.1. Disparité externe

Quel est le niveau d'un agriculteur ? Epreuve-t-il des difficultés à nouer les deux bouts ou, au contraire, son activité lui permet-elle de vivre sans trop de soucis matériels ? Il est indéniable qu'autrefois était associée au métier de paysan une image de pauvreté. Les métiers extra-agricoles apportaient généralement un salaire à la fois plus régulier et plus élevé. Cependant, la situation a beaucoup changé. Le nombre d'agriculteurs a fortement décliné alors que la production augmentait. Il s'est donc trouvé moins d'agriculteurs pour se partager la richesse créée par leur secteur.

L'évolution de la valeur ajoutée due à l'agriculture wallonne, en francs courants, est indiquée dans le tableau ci-dessous, pour la période 1975-1984.

La part de l'agriculture dans le Produit Intérieur Brut est également renseignée.

TABLEAU 6 : VALEUR AJOUTEE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DANS LE P.I.B. REGIONAL 1975-1984)

Année	V.A. francs courants (x 10 millions)	% du PIB	Année	V.A. francs courants (x 10 millions)	% du PIB
1975	23.417	4,1	1980	25.898	3,0
1976	27.232	4,2	1981	29.442	3,3
1977	24.183	3,5	1982	32.493	3,4
1978	26.549	3,5	1983	36.842	3,6
1979	25.396	3,1	1984	37.687	3,5

Source : INS - Annuaire de statistiques régionales.

La valeur ajoutée est fonction des quantités produites, des prix obtenus et des prix payés pour les consommations intermédiaires.

Comment est répartie la valeur de la production finale ?

Au niveau national et pour 1986, cette valeur avait la structure suivante (tableau 7) :

TABLEAU 7 : STRUCTURE DE LA PRODUCTION FINALE AGRICOLE BELGE

Consommations intermédiaires :	55 %
Amortissements :	7 %
Revenus de la propriété (fermages et intérêts payés) :	6 %
Revenu du travail :	28 %
Intérêts imputés :	4 %

Source : IEA - Rapport du gouvernement.

Pour la région wallonne, on peut donc estimer la rémunération du travail à environ 20 milliards de francs. Une petite partie de cette somme va encore aux salariés, à la main-d'œuvre occasionnelle, aux entrepreneurs de travaux agricoles,...

Enfin, de quel ordre est le revenu dont dispose un agriculteur ?

Est-il, en moyenne, supérieur ou inférieur à celui des autres citoyens ?

Chaque année, le Ministère de l'Agriculture prépare un rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole. Ce document, le « rapport de parité », a pour but de décrire la situation existante et de dégager les voies à suivre pour permettre une amélioration de la rentabilité des exploitations agricoles et horticoles, de façon à atteindre, idéalement, la parité de revenu entre agriculteurs et autres actifs.

Plutôt fluctuant, le revenu agricole est inférieur au revenu comparable depuis de nombreuses années et parfois même nettement. On parle alors de « disparité externe » puisque le secteur agricole dispose, en moyenne, de revenus inférieurs à ceux des autres classes socio-professionnelles.

Il y a lieu, cependant, de pousser la question plus loin. En effet, les chapitres précédents ont déjà pu rendre compte de la variété des diverses situations rencontrées. Ces différences ont une influence nette sur la rentabilité des exploitations.

3.2. Disparité interne

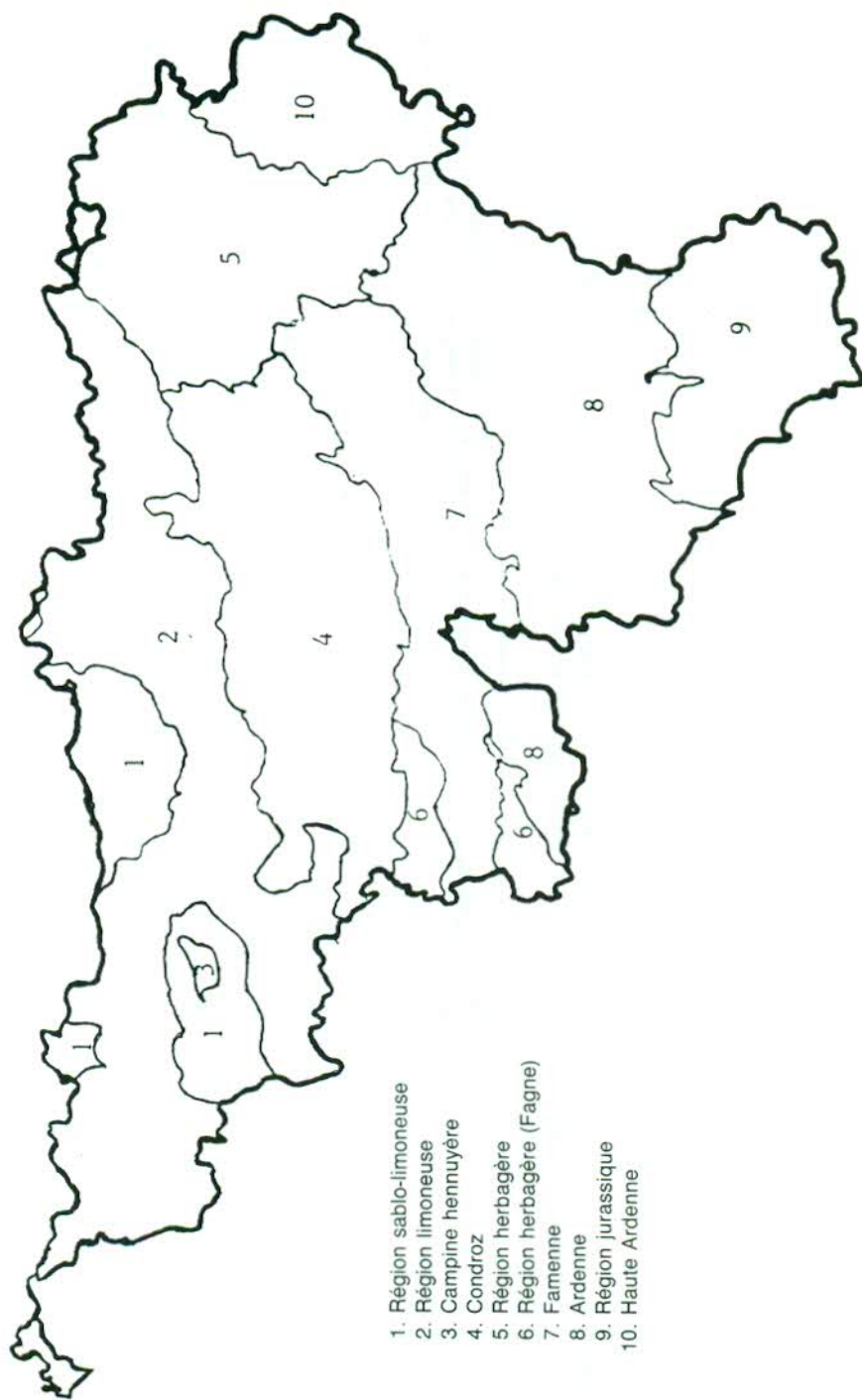
Par opposition avec la disparité dite « externe »; on parle alors de « disparité interne » lorsqu'il s'agit d'étudier le niveau des revenus à l'intérieur même du secteur agricole. Les causes des inégalités de revenu sont multiples et parfois difficiles à cerner. Le cadre naturel (qualité des sols, climat, topographie,...) joue certainement un rôle considérable. Pour rendre compte de la diversité des conditions environnementales, le pays a été divisé en « régions agricoles » possédant chacune ses caractéristiques propres.

LES REGIONS AGRICOLES

La carte ci-après représente les régions agricoles situées en tout ou en partie dans la zone wallonne du pays.

Le tableau 8 donne une idée de la grande diversité des situations rencontrées entre les régions agricoles concernant quelques critères qui caractérisent une exploitation.

CARTE 1 : LES REGIONS AGRICOLES EN WALLONIE



1. Région sablo-limoneuse
2. Région limoneuse
3. Campine hennuyère
4. Condroz
5. Région herbagère
6. Région herbagère (Fagne)
7. Famenne
8. Ardenne
9. Région jurassique
10. Haute Ardenne

TABLEAU 8 : QUELQUES CARACTERISTIQUES DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ET REVENU DU TRAVAIL/UNITE DE TRAVAIL
DANS LES REGIONS AGRICOLES WALLONNES (MOYENNE DES EXERCICES 1984/85, 1985/86 ET 1986/87)

	Sablo limoneuse	Limoneuse	Condroz	Herbagère	Fagnes	Haute Ardenne	Ardenne + Jura	Royaume
S.A.U.	21,9	34,4	47,5	27,7	41,4	25	38,5	26,9
Nombre UT	1,59	1,58	1,64	1,52	1,64	1,4	1,57	1,56
Vaches laitières et nourrices	16,3	17,9	32,8	38,5	37,2	33,5	37,1	23,6
Porcs	48,6	11,9	3,2	7,8	2	1,1	1,5	31,8
Capital d'expl. (x 1.000 FB)	3.108	3.882	5.493	3.193	4.991	2.946	4.950	3.642
Produits (x 1.000 FB)	3.661	3.875	4.383	2.873	3.180	2.322	2.658	3.639
Charges (x 1.000 FB)	4.223	4.222	4.715	3.596	3.880	2.913	3.505	4.149
RT/UT (x 1.000 FB)	623	740	806	642	593	616	479	663

Source : IEA. Rapport de parité 1986.

De ce tableau, il ressort que le Condroz et la région limoneuse semblent plus favorisés alors que l'ensemble Ardenne + Gaume se retrouve loin derrière.

L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE

La variation du revenu peut provenir également de l'orientation technico-économique (OTE) de l'exploitation, c'est-à-dire du type de spéculations poursuivies.

Bien que l'OTE soit parfois imposée par les conditions de production (sol, climat,...), l'agriculteur dispose néanmoins d'une certaine liberté de choix. Le choix est tout à fait capital car les investissements à réaliser sont souvent très élevés et engagent l'exploitant pour plusieurs années. Il s'agit donc de viser juste. Les chiffres ci-dessous indiquent quelles ont été les options les plus rémunératrices au cours de l'exercice 1985/86.

TABLEAU 9: REVENU DU TRAVAIL PAR UNITE DE TRAVAIL, SELON L'O.T.E., EN 1985/86

OTE	RT/UT (en FB)	RT/UT (en %) Royaume = 100
Porcs	1.045.936	160
Cultures agricoles	887.256	136
Cultures et porcs	804.302	123
Bovins à lait très spécialisé	735.138	112
Porcs-bovins	673.217	103
Bovins à lait moyennement spécialisé	601.336	92
Cultures et bovins à viande ou mixte	563.244	86
Cultures et bovins lait	557.137	85
Bovins viande ou mixtes	537.966	82
Polyculture	517.452	79
Polyélevage à dominante bovins	497.947	76

Source : IEA - La rentabilité de l'exploitation agricole en 1985-1986.

Si très peu d'exploitations wallonnes se trouvent dans l'OTE « porcs », bon nombre sont classées dans l'OTE « cultures agricoles » et assurent un revenu convenable. Cependant, on voit nettement la position défavorable occupée par les exploitations peu spécialisées, pratiquant diverses productions végétales et animales. Dans le secteur laitier, il apparaît aussi clairement que des exploitations « très spécialisées » sont plus rentables que les exploitations « moyennement spécialisées ». La spécialisation est donc liée à de meilleurs résultats financiers.

Un troisième élément fondamental est constitué par la qualité de la gestion de l'exploitation. L'exercice de la profession agricole exige, aujourd'hui, de vastes connaissances techniques et biologiques, mais réclame également une grande capacité de synthèse et de discernement. De nombreuses questions se posent à l'agriculteur, et plusieurs réponses sont possibles. Il s'agit donc d'intégrer les

diverses données du problème et d'y apporter la solution la plus adéquate. De nombreux choix sont à faire. Ils sont parfois lourds de conséquences. Le niveau de formation de l'exploitant entre ici en ligne de compte. Ce niveau est de plus en plus élevé et assure des choix plus raisonnés basés sur des notions microéconomiques plus précises.

L'aspect humain joue donc tout autant que l'aspect naturel, la qualité de l'un permet de compenser la médiocrité de l'autre.

La taille de l'exploitation est aussi, bien sûr, déterminante. Une superficie minimum est nécessaire pour permettre des investissements assurant une meilleure productivité de la main-d'œuvre et aussi pour mieux répartir les frais fixes (économie d'échelle).

L'existence de circuits commerciaux bien établis est aussi importante.

Bien d'autres éléments interviennent encore comme, par exemple, le morcellement des terres, des pièces de terre trop petites nuisant à l'attribution rationnelle de certains facteurs de production.

4. ROLES DE L'AGRICULTEUR

4.1. Production de biens alimentaires

Le premier rôle de l'agriculteur est, évidemment, la production de biens alimentaires. Ceux-ci doivent être disponibles en quantités suffisantes. Ce fut la principale préoccupation jusqu'il y a encore peu de temps dans nos contrées.

Une fois ce problème résolu, s'est posé celui de la diversité et de la qualité. Le fait d'assurer à chacun sa ration vitale en énergie et en protéines est, bien sûr, primordial, mais là ne s'arrête pas le défi lancé à l'agriculture moderne. Les consommateurs exigent aujourd'hui qu'on leur présente un assortiment très varié. Le choix doit être le plus large possible, et à des prix abordables. L'importation, notamment dans le secteur des fruits, a permis d'améliorer l'éventail des produits.

La qualité des produits a, de plus, polarisé l'attention. On n'accepte plus de manger de la viande grasse ou des fruits talés.

De grands efforts ont été réalisés, au niveau de la Communauté Européenne, en vue de normaliser les produits mis sur le marché en définissant des critères de qualité. Ici se pose un épineux problème. Que faut-il considérer ? La composition en éléments nutritifs ? La présence ou l'absence de telle ou telle substance ? Ceci est d'autant plus difficile à régler que chacun possède son opinion personnelle.

4.2. Production de biens non comestibles

Le rôle des agriculteurs ne s'arrête pas seulement à la production de biens alimentaires. Nombreux sont les produits agricoles non comestibles. Ils occupent d'ailleurs une place de plus en plus importante.

L'expansion des plantes ornementales a été très marquée ces dernières années (plantes en pot, fleurs coupées, plantes vivaces,...). Néanmoins, ceci est surtout vrai pour la région flamande, l'horticulture restant fort peu développée en Wallonie.

Plusieurs espèces végétales peuvent aussi fournir des matières premières pour l'industrie chimique.

Plusieurs espèces végétales peuvent aussi fournir des matières premières pour l'industrie chimique.

Les plantes textiles sont cultivées depuis des siècles (en Wallonie, le lin). L'huile extraite des graines oléagineuses (en Wallonie, le colza) possède de multiples propriétés qui rendent son usage possible dans divers secteurs industriels.

Les plantes médicinales, à parfum,... sont marginales mais néanmoins bien présentes.

Les agriculteurs peuvent encore se tourner vers la production de matière ligneuse (populiculture par exemple). Ce secteur prendra peut-être de l'extension suite à la décision récente de «geler» une partie des terres agricoles.

4.3. Entretien de l'environnement

Les paysans, depuis des siècles, façonnent et entretiennent l'environnement. Ils ont défriché la forêt, arasé les collines, élargi les vallées, drainé les terres humides, changé la structure et parfois la nature des couches supérieures du sol,...

Les bouleversements apportés, dans le cadre d'une agriculture très intensive, au fonctionnement des divers écosystèmes naturels ont certes permis de fortes productions mais ont eu aussi des impacts négatifs. Ainsi, l'emploi très important des pesticides peut provoquer la disparition de certaines espèces végétales et animales, parfaitement inoffensives ou même utiles. L'épandage excessif d'engrais azotés pollue les nappes phréatiques. Par ailleurs, des accidents graves peuvent mettre en danger la santé de l'homme.

Cependant, des actions menées depuis plusieurs années ont fait prendre conscience de ces dangers.

L'agriculteur, première victime des dérèglements de la nature, a été sensibilisé à la fragilité des équilibres biologiques et au rôle décisif qui lui incombe en ce domaine.

L'agriculteur peut se tourner, de plus en plus, vers un rôle de producteur de services. On peut dire, avec Henri Cayre : « Le maintien du capital nature, la protection des sites et des paysages constitue pour lui (l'agriculteur) une mission dont l'importance croît avec l'urbanisation... L'agriculteur doit se transformer en gardien de la nature, bien sûr, mais son rôle va plus loin. Il doit l'entretenir, la protéger, la faire épanouir ».*

Contrairement à ce que pourrait faire croire la diminution très nette du nombre des « gens de la terre » et les nombreux problèmes auxquels ils doivent faire face, les fonctions de l'agriculture, dans les sociétés modernes, sont toujours aussi importantes et se diversifient même de plus en plus, assurant à l'homme non seulement sa nourriture, mais aussi un cadre de vie plus agréable (aménagement de l'espace, production de plantes ornementales, ...). A côté de l'aspect quantitatif du rôle de l'agriculture est venu s'ajouter un aspect qualitatif de plus en plus présent.

BIBLIOGRAPHIE

- Bublôt G. et Bertrand J.-M. (1986). *La diversification de l'agriculture en région wallonne. Problématique et perspectives. Revue de l'agriculture*, 5, 1101-1109.
- Commission des Communautés Européennes. *La situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapport 1986.*
- Eurostat. *Régions. Annuaire statistique.*
- Eurostat. *Régions. Comptes économiques de l'agriculture.*
- Gellens Cl., Hoyaux Ph. et Lange B. (1983). *L'agriculture wallonne : ses ressources, ses handicaps, ses contraintes. Les problèmes actuels d'économie rurale. Séminaire de perfectionnement AIGx-AIALv, Gembloux-Louvain-la-Neuve.*
- Herinckx J., Breuer J.-F. et Lange B. (1982). *Caractères spécifiques de la distribution des revenus en agriculture in Revenus et Fiscalités des agriculteurs en Belgique. Editions de l'Université de Bruxelles.*
- I.E.A. *La rentabilité de l'exploitation agricole en 1985-1986.*
- I.E.A. *Evolution de l'économie agricole et horticole (1986-1987). 25^e rapport présenté par le gouvernement.*
- I.N.S. *Annuaire de statistiques régionales.*
- I.N.S. *Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.*
- Kredietbank (1988). *Un regard sur l'agriculture belge. Bulletin hebdomadaire n° 6 - 5 février.*
- Ledent A. (1982). *L'agriculture de Wallonie : situation et problèmes. Initiative économique en milieu rural, Ciney, 11-12 décembre 1981. Actes du colloque, T. II, FRW-CIFOP, 12-40.*
- Ledent A. (1987). *L'économie agricole : constat et orientations. Note interne.*
- Van Haepelen J.-M. (1987). *Evolution comparée des structures de l'agriculture wallonne et flamande au cours de la période 1970-1985. Publication de l'I.E.A. n° 481. Etudes n° 13.*
- Verhulst A., Bublôt G. et alli. (1987). *L'agriculture en Belgique. Hier et aujourd'hui. Cultura, Bruxelles.*

* H. Cayre (1979). *L'agro-abondance. S.E.D.A., Paris.*